

LE RISQUE D'ACCIDENT DE LA ROUTE EST :

x2 avec 0,5g/l d'alcool dans le sang

x2 avec le cannabis

x14 si alcool + cannabis

x 5 si utilisation du téléphone portable en conduisant

x 4 si utilisation d'un kit mains libres

x 8 en cas de somnolence

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre Médecin du travail
ou l'équipe pluridisciplinaire de votre
Service de Santé au Travail

AISMT 04 - AISMT 13 - AIST 83 - AIST 84 - Ametra 06
APST BTP 06 - ASTBTP 13 - CMTI 06 - Expertis - GEST 05
GIMS 13 - GMSI Carpentras - SAT Durance Luberon
SIST 84 - SIST Corse du Sud - SST Haute Corse
STMT Salon-de-Provence - STP Aix-en-Provence

LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

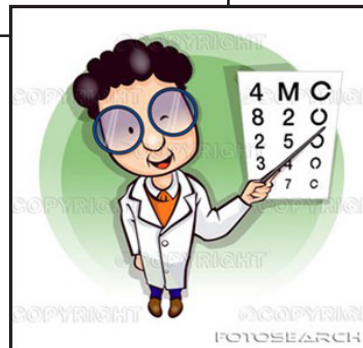


LE RISQUE ROUTIER EST LA 1ERE CAUSE DE DECES AU TRAVAIL

Vous conduisez un véhicule dans le cadre de
votre activité professionnelle et/ou pour vous rendre
sur votre lieu de travail : vous êtes concerné(e).

LES FACTEURS DE RISQUE

- La vitesse : elle diminue le champ visuel, augmente la distance d'arrêt, aggrave les accidents.
- L'alcool : il diminue le champ visuel, perturbe les capacités intellectuelles, ralentit les réflexes, augmente le risque d'accident.
- Les médicaments : certains médicaments sont incompatibles avec la conduite. Ils peuvent provoquer une diminution des réflexes, de la somnolence, des vertiges...
- Les produits stupéfiants et drogues : ils sont interdits et totalement incompatibles avec la conduite. Ils perturbent l'attention, les réflexes, la vigilance.
- Le téléphone : son utilisation entraîne une baisse de la vigilance et une augmentation du temps de réaction, et ce même avec un kit mains libres.
- La fatigue : c'est le 1er facteur d'accident sur autoroute. Ne pas prendre le volant en cas de manque de sommeil ou après un repas trop copieux.
- Les conditions météorologiques : elles peuvent modifier les distances de freinage (pluie, neige, verglas) et altérer la visibilité (brouillard, éblouissement).
- La vision : 20% des responsables d'accidents de la circulation ont une déficience visuelle.



LA PREVENTION

- Dans la mesure du possible, réduire le nombre de déplacements (visioconférence, etc) et choisir les modes de déplacement les plus sûrs (transports en commun)
- Respecter la réglementation (code de la route, limitations de vitesse) et porter les équipements de sécurité (ceinture, casque, etc). Proscrire l'alcool et le téléphone au volant. En cas de prise de médicament, bien s'informer auprès du médecin et vérifier les pictogrammes inscrits sur la boîte.
- Vérifier l'état du véhicule et son entretien, ainsi que la présence d'équipements de sécurité (airbags, ABS, etc)
- Planifier et optimiser les déplacements. Bien tenir compte des temps de pause, des conditions météorologiques, du temps nécessaire pour conduire en toute sécurité.

L'employeur peut également mener des actions préventives à l'attention des salariés : responsabiliser la tâche de conduite, développer la conduite préventive, sensibiliser les conducteurs en communiquant en interne sur le sujet...

